

La Cour d’appel donne raison à Mercier

Mercier, le 22 août 2017 – Dans la cause opposant la Fraternité des policiers de Châteauguay et la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec à la Ville de Mercier, la Cour d’appel, par décision unanime des trois juges, donne entièrement raison à la Ville de Mercier et rejette la demande des appelants. En effet, suite à la décision de la Cour supérieure donnant raison à la Ville de Mercier, la Fraternité avait porté la cause en appel afin d’arrêter la mise en place du service de police à Mercier.

Dans son jugement, la Cour d’appel rejette la demande de la Fraternité et mentionne que la celle-ci n’a aucune chance raisonnable de succès : « d’autre part, force est de constater que le pourvoi formé par les appelants en l’espèce ne présente, à sa face même, aucune chance raisonnable de succès ». Le jugement est d’ailleurs sans équivoque puisqu’on peut également y lire : « à supposer même que la requête amendée soulève une question qui mérite l’attention de la cour, l’appel proposé est, à mon avis, voué à l’échec ».

Lise Michaud, mairesse de Mercier, se réjouit de cette décision : « la décision de la Cour d’appel prouve une fois de plus que nous avons pris la bonne décision en créant notre service de police ».

-30-

Source : Direction des communications et des technologies de l’information
450 691-6090 poste 235